

Château de Montfort - Bail emphytéotique au profit de l'Association d'Hygiène Sociale du Doubs

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : La Ville a acheté le château de Montfort en 1947 en vue d'y créer une colonie de vacances et une école de plein air. Puis un centre médico-pédagogique y a été réalisé.

Le Conseil Municipal, par délibération du 27 janvier 1961, a admis le principe de mettre le centre à disposition à la Fédération des Oeuvres Laïques du Doubs : une première convention a été conclue en mars 1964 entre la Ville et la FOL.

La FOL désirant améliorer les conditions d'exploitation de cette école, a souhaité ensuite obtenir une location de longue durée. Après négociation, un accord est intervenu entre la Ville et la FOL en 1971 pour la conclusion d'un bail à construction d'une durée de 60 ans.

Par décision préfectorale, les autorisations consenties à la FOL aux fins de gérer l'Institut Médico-Educatif ont été transférées à l'Association d'Hygiène Sociale du Doubs.

Par la suite, le bail à construction conclu en 1971 avec la FOL a été résilié à la date du 31 décembre 2004.

Afin de régulariser juridiquement le transfert de l'IME Montfort à l'Association d'Hygiène Sociale du Doubs, il convient de signer un nouveau bail emphytéotique avec cette Association, dont les points essentiels sont les suivants :

Durée : 18 ans à compter du 1^{er} janvier 2005 et frais d'acte à la charge de l'association d'Hygiène Sociale du Doubs.

Montant annuel du loyer : 22 945,50 € indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer le bail à intervenir sur ces bases.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 9 mai 2005.